



**DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES**

**ZONAGE**

- ++++ limite communale
- ..... limite de zone
- UC4** désignation de la zone
- périmètre en attente de projet d'aménagement global

**EMPLACEMENTS RÉSERVÉS**

- emplacement réservé
- DRU 04 numéro d'opération

**PROTECTIONS**

- bâtiment remarquable (démolition interdite)
- bâtiment remarquable soumis à permis de démolir
- petit patrimoine à conserver :
  - Ce : calvaire / Me : mur de clôture / P : puits
- espace boisé classé
- arbre ou groupe d'arbres à conserver

**AUTRES DISPOSITIONS**

- secteur soumis à une orientation d'aménagement et de programmation
- secteur d'assainissement autonome
- site potentiellement pollué
- zone urbaine / à urbaniser concernée par un périmètre de protection de captage d'eau
- corridor écologique (cours d'eau)
- autre corridor écologique
- ligne de construction
- bande d'implantation et cotation
- lisière urbaine
- accès réglementé
- tracé de principe des futures voies
- marge de reculement et cotation

Les servitudes d'utilité publique et les plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) figurent dans les annexes du PLU.

Fond de plan : cadastre 2021

**Communauté de Communes du PAYS RHÉNAN**

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL**

**Dossier approuvé**

VOU L'ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU 20 / 03 / 2023

À DRUSENHEIM LE 21 mars 2023

LE PRÉSIDENT

**PLAN DE ZONAGE N° 04**

Leutenheim et Roeschwoog

Echelle : 1 / 2 000